**DOSSIER DE CANDIDATURE PRESCRIPTEUR**

**COLOS APPRENANTES 2024**

# IDENTIFICATION DU PRESCRIPTEUR

1. Le prescripteur est :

Une collectivité territoriale [ ]

Une Association [ ]

Si Association, est-elle agréée (ou en cours d’agrément) jeunesse éducation populaire ?

Oui [ ]

Non [ ]

S’agit-il d’une primo demande de subvention depuis 2020, date de lancement du dispositif ?

Oui  [ ]

Non  [ ]

1. Désignation du prescripteur (nom et adresse du siège social) :

Désignation :
Adresse :
Code postal :
Ville :

1. Représentant auteur(e) de la demande :

Nom :
Prénom :
Mail :
Téléphone :

1. Ma structure souhaite jouer un rôle

[ ]  Seulement de prescripteur

[ ]  Prescripteur et organisateur de séjours

# COLLECTIVITÉ

Si je suis une collectivité, cette dernière ou l’EPCI a conclu :

Un PEDT [ ]  Un plan mercredi [ ]  Aucun des deux [ ]

Si la collectivité a un PEDT, envisage-t-elle d’intégrer les Colos apprenantes dans ce cadre ?

Oui [ ]  Non [ ]  Non connu [ ]

# ANTÉRIORITÉ

Si des mineurs du territoire ont participé à une Colo apprenante les années précédentes, remplir le tableau suivant :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Mineurs accompagnés en | Nombre de mineurs | 3-5 ans | 6-12 ans | 13-17 ans |
| 2020 |   |   |   |   |
| 2021 |   |   |   |   |
| 2022 |   |   |   |   |
| 2023 |   |   |   |   |

# LA DEMANDE DE SUBVENTION

## Le PUBLIC

1. Nombre prévisionnel de mineurs éligibles à l’aide colos apprenantes

Nombre de filles éligibles au dispositif :
Nombre de garçons éligibles au dispositif :
Nombre de total :

1. Âge des enfants accueillis (nombre)

3/5 ans :
6/12 ans :
13/17 ans :

1. Nombre prévisionnel de mineurs éligibles par catégories (projections)
* Quartiers prioritaires de la politique de la ville :
* Zones de revitalisation rurale :
* Mineurs en situation de handicap :
* Mineurs bénéficiaires de l’aide sociale à l’enfance (ASE) :
* Mineurs justifiant d’un QF inférieur à 1 500 € et ne répondant pas aux autres critères
1. Nombre prévisionnel de séjours apprenants

Printemps :

Été :

Toussaint :

Noël :

1. Actions de communication et de promotion auprès des familles

1. Modalités d’identification des mineurs prioritaires (lien avec l’Education nationale, appui sur les équipes des Cités éducatives et/ou des programmes de réussite éducative…)

1. Les mesures spécifiques pour accompagner les familles (y compris non éligible à l’aide colos apprenantes)

1. Actions envisagées sur la phase de restitution et de retours d’expériences des mineurs

1. Partenariats envisagés

1. Prescripteurs et Organisateurs

Si le **prescripteur est également organisateur** d’une ou plusieurs colo apprenantes, indiquer le(s) numéro(s) de déclarations des séjours colos apprenantes :

## AIDE DE L’État demandÉes au titre des colos aprpenantes

*4 nuitées = 400 € / mineurs (maximum) dans la limite de 8 nuitées (800€), hors coût du voyage.*

***Si vous êtes organisateur et prescripteur*** *indiquer la valeur réelle du coût de la nuitée, dans la limite de 100€ par nuitée.*

*Merci de completer le budget (annexe 3), autant de budget que de séjour.*

Date de dépôt de la demande de subvention : Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

Identité du signataire de la demande :

Nom :

Prénom :

Signature : 

# AVIS SDJES

[ ]  FAVORABLE

[ ]  DÉFAVORABLE

[ ]  RÉSERVÉ

À Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Le, Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.